

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2025/16**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>21</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>18/03/2025</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 25 mars à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaients Présents (19) :** Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI - Alain MAZZONI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI — François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI -

**Pouvoirs (2) :** Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

**Absents (16) :** Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Muriel BELTRAN – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Pierre NATALI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

**Objet : REDEVANCES EAU & ASSAINISSEMENT 2025**

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

La mise en place d'une tarification progressive de l'eau potable a été effective dès la deuxième période de 2023.

Après avis du Conseil d'exploitation réuni le mardi 18 mars 2025, les tarifs sont établis, à compter de la deuxième période 2025, comme suit :

- De 0 à 120 m3/an, le tarif appliqué sera de 1.15 €/m3
- De 121 à 330 m3/an, le tarif appliqué sera de 1.50 €/m3
- Plus de 330 m3/an, le tarif appliqué sera de 2.20 €/m3

Auxquels s'ajoute une part fixe d'entretien-branchement « Eau » hors taxes annuelle de :

Calibre du compteur	Part fixe Eau
Compteur 15 mm	35.00 €
Compteur 20 mm	40.00 €
Compteur 25 mm	50.00 €
Compteur 30 mm	100.00 €

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

**LE :**

Et publication ou notification

**DU :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250325-2025-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Compteur 40 mm	156.00 €
Compteur 60 mm	210.00 €
Compteur 80 mm	250.00 €
Compteur 100 mm	500.00 €

Concernant la redevance assainissement, le tarif appliqué sera 2.15 € Hors taxes / m<sup>3</sup>. Auquel s'ajoute une part fixe s'élevant à 40 € l'année.

En plus des redevances facturées pour alimenter les recettes de ses budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la communauté de communes Marana Golo prélève auprès des usagers, pour le compte de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée des redevances.

Ces redevances sont les suivantes :

1. La redevance « consommation eau » d'un montant de 0,43 €/m<sup>3</sup>, pour 2025
2. La redevance performance du réseau d'eau d'un montant de 0.01 €/m<sup>3</sup> pour 2025
3. La redevance pour performance du réseau d'eaux usées pour un montant de 0.01 €/m<sup>3</sup> pour 2025
4. La redevance de prélèvement sur la ressource en eau qui se répartit de la façon suivante sur le territoire :

<u>Désignation de l'ouvrage</u>	<u>Taux /m3</u>
Commune de Bigorno (Seriani)	0.09320 €
Commune de Biguglia (village Licciola)	0.04660 €
Commune de Biguglia plaine (Suariccia 1-2-3)	0.06831 €
Commune de Biguglia (Guadone)	0.03000 €
Commune de Campitello	0.09320 €
Commune de Lento (4 sources)	0.09320 €
Commune de Borgo & Lucciana (Pompago Golo)	0.06831 €
Commune de Monte (Erbajo)	0.09320 €
Commune de Monte (Piove)	0.09320 €
Commune d'Olmo	0.09320 €
Commune de Scolca (Pruno)	0.09320 €
Commune de Vignale (Madribole)	0.09320 €

Enfin, le taux de TVA applicable à la facture d'eau potable est à 2,1 % pour 2025

Le tarif 2025 est de 4.48 € par m<sup>3</sup> proposé (base facture 120 m<sup>3</sup>)

Par ailleurs les frais d'accès au service et de contrôles des installations seront les suivants pour 2024 :

Frais de dossier et d'inscription	60 €
Participation aux frais de réouverture du branchement	30 €
Participation aux frais de fermeture du branchement	25 €
Contrôle des installations d'assainissement	100 €
Forfait pose de compteur 3m <sup>3</sup>	350 €

Le conseil communautaire a approuvé l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Approuve les tarifs de l'eau potable à compter de la 2<sup>ème</sup> période 2025 suivant :  
Tarification progressive de l'eau potable :
  - De 0 à 120 m<sup>3</sup>/an, le tarif appliqué sera de 1.15 €/m<sup>3</sup>
  - De 121 à 330 m<sup>3</sup>/an, le tarif appliqué sera de 1.50 €/m<sup>3</sup>

- Plus de 330 m3/an, le tarif appliqué sera de 2.20 €/m3
- Approuve la prime fixe annuelle d'accès au service de l'eau à hauteur de :

<b>Calibre du compteur</b>	<b>Part fixe Eau</b>
Compteur 15 mm	35.00 €
Compteur 20 mm	40.00 €
Compteur 25 mm	50.00 €
Compteur 30 mm	100.00 €
Compteur 40 mm	156.00 €
Compteur 60 mm	210.00 €
Compteur 80 mm	250.00 €
Compteur 100 mm	500.00 €

- Approuve le tarif de la redevance assainissement à 2.15 € hors taxes le m3 auquel s'ajoute une part fixe annuelle de 40 €
- Approuve les redevances de l'Agence de l'eau
  - La redevance consommation eau à 0.43 €/m3 HT
  - La redevance performance réseau d'eau potable à 0.01 €/m3 HT
  - La redevance performance réseau d'eaux usées à 0.01 €/m3 HT
  - La redevance prélèvement ressource en eau selon le tableau ci-après :

<b>Désignation de l'ouvrage</b>	<b>Taux /m3</b>
Commune de Bigorno (Seriani)	0.09320 €
Commune de Biguglia (village Licciola)	0.04660 €
Commune de Biguglia plaine (Suariccia 1-2-3)	0.06831 €
Commune de Biguglia (Guadone)	0.03000 €
Commune de Campitello	0.09320 €
Commune de Lento (4 sources)	0.09320 €
Commune de Borgo & Lucciana (Pompago Golo)	0.06831 €
Commune de Monte (Erbajo)	0.09320 €
Commune de Monte (Piove)	0.09320 €
Commune d'Olmo	0.09320 €
Commune de Scolca (Pruno)	0.09320 €
Commune de Vignale (Madribole)	0.9320

- Les frais d'accès au service et de contrôle des installations comme suit :

Frais de dossier et d'inscription	60 €
Participation aux frais de réouverture du branchement	30 €
Participation aux frais de fermeture du branchement	25 €
Contrôle des installations d'assainissement	100 €
Forfait pose de compteur 3m3	350 €

- D'appliquer ces tarifs à l'ensemble de ses abonnés

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**